

CALENDRIER DEPARTEMENTAL DES OPERATIONS DU MOUVEMENT 2013

➤ 1^{ère} Phase du mouvement :

- Saisie des vœux par les agents du lundi 11 mars 2013 au jeudi 21 mars 2013 minuit ;
- Prise de contact avec les IEN concernés par les agents postulant sur un poste à compétence particulière pour le jeudi 21 mars 2013, délai de rigueur ;
- Demandes de traitement cas particuliers - dépôt des demandes à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne- Division des Ecoles - Service du Mouvement pour le vendredi 22 mars 2013, délai de rigueur (cf courrier concernant les modalités des demandes de traitement en cas particulier figurant sur le site de la DSDEN de la Marne)
- Retour des accusés de réception à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne** - Division des Ecoles - Service du Mouvement pour le vendredi 12 avril 2013, délai de rigueur ;

CAPD actant les résultats du mouvement le jeudi 16 mai 2013

➤ Phases d'ajustement :

- Prise de contact avec les IEN concernés par les agents postulant sur un poste à compétence particulière pour le vendredi 24 mai 2013, délai de rigueur ;
- Relance des directeurs : envoi d'un courrier dans toutes les écoles à l'issue de la 1^{ère} phase du mouvement avec retour des documents à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne** - Division des Ecoles - Service du Mouvement pour le vendredi 31 mai 2013, délai de rigueur ;
- Nouvelles demandes de traitement cas particuliers (agents qui ont intégré le département après la 1^{ère} phase du mouvement ou situation se découvrant après la 1^{ère} phase du mouvement) dépôt des demandes à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne** - Division des Ecoles - Service du Mouvement avant le vendredi 24 mai 2013
- Phases d'ajustements : les 19, 20 et 21 juin 2013 pour la 2^{nde} phase et le mardi 27 août 2013 pour celle du mois d'août.